Ro 114105 65

PALÉOGRAPHIE DES TISSUS

BIBLE DE THÉODULFE

I

A M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque nationale, etc.

Monsieur,

J'ai lu, dans la *Revue de l'Ecole des Chartes*, le mémoire considérable que vous avez communiqué à l'Institut, le 3 juillet dernier, et que vous aviez bien voulu m'annoncer précédemment, dans une lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, l'année dernière, en réponse aux réclamations que j'avais pris la liberté de vous adresser, dans l'*Echo du Velay*, en octobre 1877, au sujet du travail de M. Philippe Hedde, mon frère, publié en 1836, sur la Bible de Théodulfe, manuscrit qui fait partie du trésor de la Cathédrale du Puy-en-Velay.

Votre mémoire est incontestablement une œuvre bien importante, et restera, comme un document très-précieux, pour l'étude paléographique de trois manuscrits sortis du même atelier calligraphique, il y a plus de mille ans. Vous avez fait, en quelque sorte, si j'ose m'exprimer ainsi, l'anatomie comparée de ces trois pièces, et votre étude aidera certainement les paléographes futurs pour reconnaître la voie perdue du passé.

Cependant, je proteste de toutes mes forces contre votre adoption d'une conjecture, émise par M. Chas-

Document
0000005627967

saing, que vous trouvez *plausible*, mais qui me paraît *invraisemblable*. Il s'agit de Pierre Rostaing qui, probablement par caprice ou par vanité, a inscrit, en 1511, son nom dans l'intérieur de la Bible de Théodulfe. Ce personnage, mentionné comme chanoine dans le procès-verbal de l'élection de l'évêque du Puy, Antoine de Chabannes, à la date de 1514, ne peut avoir été ni le propriétaire, ni le donateur de cette Bible. En effet, au lieu d'inscrire longuement et pompeusement, en grec et en latin, sa présence et son nom sur les feuillets, n'aurait-il pas indubitablement indiqué son *ex libris*, c'est-à-dire sa propriété et surtout la donation extraordinaire qu'il en aurait faite. Un jour viendra peut-être où l'on retrouvera la trace certaine de cette donation. Déjà la tradition locale l'avait attribuée plus raisonnablement à Théodulfe lui-même ; ce qui résulte des assertions d'Odo de Gissey en 1623, de Frère Théodore en 1693, du chanoine de Treves vers 1750, de M. Aymard dans son *Album photographique d'archéologie religieuse*, des collaborateurs des *Tablettes historiques du Velay*, et des diverses *études locales* publiées dans le cours du XIXe siècle. On pourra donc regretter qu'un écrivain de votre valeur ait pu adopter une conjecture aussi *futile*.

Je vous remercie, Monsieur, des citations que vous avez bien voulu faire de l'œuvre de mon frère; mais je ne puis m'empêcher de rappeler que M. Ph. Hedde avait fait la comparaison de la Bible de Théodulfe qu'il a décrite avec celle dite *Bible de Charlemagne*, dont M. de Wailly a donné un fac-simile dans ses *Eléments de paléographie*, et qui est probablement une de celles qui ont fait le sujet de votre éminente étude. Je ne puis, non plus, m'empêcher de protester contre tous les écrivains que vous avez cités, l'abbé Baunard, Francisque Michel et autres, qui ont traité trop légèrement la

portée du travail dont ils ont parlé et qui ont négligé d'aller puiser aux sources primitives.

Le mémoire de M. Ph. Hedde comprend trois parties bien distinctes :

1° La traduction des vers léonins d'un manuscrit de plus de mille ans d'existence ; entre autres, l'interprétation des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, au moyen de quatre opuscules ajoutés pour aider à apprendre la chronologie et le sens figuré des passages de l'Ecriture sainte. Ces quatre guides sont : la *Chrorographie de saint Isidore*, l'*Explication des mots hébraïques par saint Eucher*, la *Clef de Méliton*, et le *Miroir de saint Augustin*, etc.

2° La reproduction calligraphique des ornements, dessins, vignettes et autres appendices de la Bible de Théodulfe, dont M. Ph. Hedde a donné la description détaillée.

3° L'adjonction de tissus fins et moelleux, placés par Théodulfe entre les feuillets des manuscrits en miniature, afin de préserver les peintures d'or et d'argent qui, en se frottant continuellement, auraient fini par s'altérer et même se détacher : ces tissus, d'après le texte de M. Ph. Hedde, se composaient :

1° *(n° 17 de Ph. Hedde)*, de velours coupé, soie unie pourpre de Tyr, de cette couleur si renommée d'un rouge écarlatte, dont M. Paul Eymard nous a fait l'historique, qui était d'une intensité telle qu'elle était comparée à celle du feu ; velours sergé, de la couverture de la Bible, faite, dit M. Ph. Hedde, au *grand siècle*, c'est-à-dire, si je rends bien la pensée de l'auteur, entre les VIIIme et IXme siècles, à l'époque de Charlemagne, où Théodulfe, alors évêque d'Orléans, parut à la cour, vers 781, jusqu'en 821, sous Louis-le-Débonnaire, où ce prélat sortit de la prison d'Angers;

2° *(n° 19 de Ph. H.)*, de ruban cordon, avec lisière

rondé, soie myrte, de la couverture restaurée en 1511, époque à laquelle Rostaing insera son nom, ce qui indique clairement qu'au lieu d'avoir été, soit le propriétaire, soit le donateur de cette Bible, il aurait été peut-être chargé d'en faire opérer la réparation, la restauration ;

3° (*n° 5 de Ph. H.*), de foulard, couleur amarante assez bien conservée. La chaîne est en soie crue et la trame en soie cuite; il a une grande analogie avec l'étoffe connue à Lyon sous le nom de *marceline* ou *lustrine*, étoffe brillante offrant tous les reflets miroitants de la soie cuite ;

4° (*n° 4 de Ph. H.*), de tissu uni, couleur tourterelle claire, ou gaze grossière, mais régulière. La chaîne et la trame sont formées d'un gros fil de soie cuite, composé de 30 à 40 bouts de grége au moins;

5° (*n° 9 de Ph. H.*), de gaze marabou, couleur paille rosée, espèce de mousseline très-fine et très-serrée, chaîne et trame cuites, ayant beaucoup de rapport avec la toile à blutoir, ou tamis, peut-être à fil de tour que les Chinois appellent *Tao-Sha* ;

6° (*n° 11 de Ph. H.*), de crêpe de Chine uni, en soie très-souple, couleur bois ou carmélite, tissé en écru et décreusé après le tissage ;

7° (*n° 12 de Ph. H.*), de crêpe de Chine uni, couleur blanc, peu souple et dont la rudesse peut être attribuée à un décreusage incomplet ;

8° (*n° 13 de Ph. H.*), de crêpe de Chine soie, avec bordure brochée, espoulinée, représentant au milieu des anneaux allongés avec deux plus petits sur chaque côté, travail indien ou oriental, à quatre couleurs : *bleu*, *amarante*, *jaune clair* et *jaune plus foncé* ; c'est probablement ce que les Chinois appellent *Ké-ssé* ou soie gravée. Une particularité de ce tissu, c'est que la chaîne et la trame qui consti-

tuent le fond de l'étoffe, ont dû être teintes, avant d'être tissées avec le broché ; ce qui n'est pas le cas du crêpe de Chine, ordinairement tissé cru, à cause de la torsion excessive de la trame ;

9° *(n° 14 de Ph.H.)* de crêpe de Chine, même genre que le précédent mais d'un dessin représentant un serpenteau, dont les contours sont remplis par une espèce d'œil à prunelle contresemplée. Les couleurs employées sont également au nombre de quatre : *rouge*, *bleu*, *jaune clair* et *jaune foncé* ;

10° *(n° 18 de Ph. H.)* de velours coupé, reposant sur fond gros de Naples cramoisi, en soie unie, faisant partie, comme le n° 2 précité, de la couverture restaurée en 1511, à l'époque dudit chanoine Pierre Rostaing qui, à cette occasion, a inscrit son nom dans les feuillets de la Bible (1) ;

---

(1) *L'invraisemblance* de la conjecture adoptée par M. Léopold Delisle, ressort de plusieurs faits palpables :

1° D'une première inscription faite en 1511, par Pierre Rostaing, sur un des feuillets de la Bible du Puy, relatant une simple sentence religieuse, dont Ph. Hedde a donné la traduction littérale, et dans laquelle sont indiqués les titres dudit Rostaing, comme *chanoine de l'église du Puy* et *chevalier de celle de Lyon*. Le procès-verbal de 1514 n'a fait que constater cette qualité de *chanoine*, sans infirmer la tradition locale attribuant la donation de la Bible du Puy par Théodulfe ;

2° D'une seconde inscription, faite à la même date de 1511, par ledit P. Rostaing, avec ses titres, sur un manuscrit de la bibliothèque de Lyon, mentionnant la mise en ordre des pièces qui s'y trouvaient. On remarque la parade que ledit chanoine et chevalier fait de ses titres et qualités. Certes, s'il eût fait quelques dons à l'église du Puy, il n'eût pas manqué de le constater dans sa première inscription. Un de nos plus forts linguistes de l'archéologie religieuse du Puy d'Anis, M. l'avocat Rocher, dans le *compte-rendu* qu'il a fait à la *Société des amis des sciences des arts, etc.*, de notre ville, a parfaitement relevé cette contradiction, échappée à la sagacité du savant M. Léopold Delisle ;

11° (*n° 15 de Ph. H.*), de tissu mélangé avec bordure espoulinée, travail oriental à deux couleur. La chaine est soie, la trame poil de chèvre, matière que fournit la chèvre du Thibet et que nous connaissons sous le nom de *cachemire*. Le dessin représente un serpent continu, dont les contours sont occupés par des mouches oblongues, contresemplées, et qui rappellent les arabesques introduits au IXe siècle en Europe.

12° (*n° 16 de P. H.*) de tissu façonné, fond foulard, couleur pourpre de Tyr, avec bordure lancée, grande tire, d'origine chinoise. La trame est liée en sergé à l'envers ; le caractère du dessin est plutôt indien que chinois. Toutefois, il faut faire observer que les fabriques indiennes n'emploient pas le sem-

---

3° De la mention, en 1623, c'est-à-dire à 112 ans seulement de distance, par le P. Odo de Gissey, de la *tradition locale* attribuant la donation en question à l'église du Puy par Théodulfe. Vraisemblablement, si ce don eût été attribué à quelque autre personne, le P. Odo de Gissey et ses successeurs, P. Sirmond en 1646. F. Théodore en 1693, le chanoine Treves vers 1750, n'eussent pas manqué d'en faire le rappel ;

4° Du silence de Médicis qui, quoique peu lettré, n'en écrivait pas moins tout ce qui se passait de saillant, surtout en faits religieux, dans la ville du Puy, de 1500 à 1565;

5° De la mention spéciale de Ph. Hedde en 1836, dans sa description des tissus, d'une restauration faite en 1511, de la couverture de la Bible de Théodulfe qui, dès le principe, c'est-à-dire de 781 à 821, d'après le dire de Théodulfe lui-même, dans son poëme en vers léonins, avait été orné d'une couverture, brillant de l'éclat de la pourpre, de l'or et des pierres précieuses. N'y avait-il pas, sur cette première couverture, quelques traces de la donation, disparues en même temps que les ornements précieux qui en faisaient partie? Le doute existe, mais on peut en tirer quelque induction.

C'est un service à rendre à la science, que de signaler les erreurs qui peuvent être commises; car, lorsqu'elles viennent à être consacrées par l'autorité d'un grand nom, il devient difficile, presque impossible de les extirper. I. H.

ple pour le façonné, qu'elles exécutent, sans autre appareil, que la représentation du dessin sur une carte ;

13° (*n° 2 de Ph. H.*), d'une espèce de taffetas uni, fin et serré, couleur jaune ou paille foncée altérée. La chaîne est en soie grége de 10 à 12 brins assez tordus, 21 fils au centimètre pour 22 coups de trame, en poil de chèvre, dit *cachemire ;*

14° (*n° 5 de Ph. H.*), d'un autre taffetas uni de même genre, chaîne soie, trame poil de chèvre, couleur vert de cour foncée ;

15° (*n° 6 de Ph. H.*), de mousseline unie, chaîne et trame poil de chèvre, couleur rouge des Indes, d'une grande finesse ;

16° (*n° 1 de Ph. H.*), de tissu uni en coton, couleur nankin. Il paraît assez régulièrement fabriqué, à 33 fils de chaîne et 24 coups de trame au centimètre. Il est écrasé d'un côté et apprêté avec une gomme ou une colle, qui a résisté jusqu'à ce jour. La matière dont il est composé devait probablement être le fameux *Byssus* des anciens, une des trois substances textiles dont parle l'Ecriture sainte et que l'on tirait de la terre de *Sinim* :

Et Byssum, et sericum et shod-shod proposuerunt.

Les tissus de la Bible de Théodulfe étaient au nombre de 66 ; il en reste encore 53, sur lesquels 16 viennent seulement d'être décrits ; il y a donc encore une grande marge pour les paléographes en tissus.

Pour la première partie, je regrette qu'aucun des écrivains qui se sont occupés du travail de M. Ph. Hedde sur la Bible de Théodulfe, n'ait mentionné la collaboration de M. l'abbé Chambonnet, de Vals, notre érudit compatriote, né en 1788, ancien pro-

fesseur de rhétorique à Roanne, où il réside encore, et certainement le doyen actuel du clergé ancien. M. Ph. Hedde avait consciencieusement indiqué la collaboration de cet éminent polyglotte; je l'avais d'autant mieux connu, qu'il avait été longtemps mon professeur, et c'est moi qui l'avais mis en rapport avec mon frère, pour l'intelligence des textes que M. Ph. Hedde avait entrepris de mettre au jour.

M. Chambonnet était doué d'une mémoire prodigieuse, et aurait pu sans difficulté réciter par cœur la Bible entière, en hébreu ; il n'a laissé jusqu'ici, autant que je sache, qu'une traduction en vers latins, de l'*Art poétique de Boileau*, œuvre très-originale, mais d'un mérite supérieur, comme élégance et pureté. Ce livre, qui a eu les honneurs de deux éditions successives, l'une chez Lacombe, libraire au Puy, en 1831, l'autre chez Belin, libraire à Paris, et dont M. Daunou a fait mention, n'est pas même entre les mains de l'auteur, preuve du peu de cas qu'il faisait de cette publication qu'il regardait probablement, comme un simple jeu de ses facultés exceptionnelles. M. Chambonnet ne possédait pas seulement la connaissance de l'Ancien et du Nouveau Testament, mais celle de tous les commentateurs de l'Ecriture sainte ; il expliquait en outre la plupart des langues mortes et vivantes. C'était un polyglotte, espèce de *Mezzofanti*, ne parlant pas les dialectes, mais en connaissant à fond la contexture. Il était du genre d'un personnage que vous avez pu connaître, Monsieur, de votre ancien confrère de l'Institut, mon vénéré maître, Stanislas Julien, l'illustre professeur de chinois et de mantchou, au collége de France, qui ne pouvait pas converser avec les Orientaux, mais qui n'en était pas moins considéré par eux, comme le plus profond sinologue des temps modernes. Il est donc regrettable que jusqu'ici personne, si ce n'est M. Ph. Hedde lui-même, n'ait fait

mention de la collaboration désintéressée de M. l'abbé Chambonnet ; je me trouve heureux de m'unir aux sentiments consciencieux de mon frère, pour indiquer toute la part que ce modeste savant a pu prendre dans la reproduction primitive si difficile de la Bible de Théodulfe.

A l'égard de la deuxième partie, j'établis que c'est en 1836, que, M. Ph. Hedde a présenté à la Société académique d'agriculture du Puy son mémoire auquel il avait travaillé pendant plusieurs années, et qu'à cette époque les études de la paléographie n'étaient pas aussi avancées qu'elles le sont aujourd'hui, ce qui rendait la reproduction exacte et complète de la Bible de Théodulfe extrêmement ardue. J'ajouterai que personne n'a constaté la moindre erreur dans ce travail, et cependant, tous les jours, nous voyons des œuvres encensées et couronnées qui en fourmillent. Il a fallu certainement toute l'habileté, la patience et l'érudition dont mon frère était doué, pour arriver à compléter une œuvre calligraphique et paléographique aussi compliquée et aussi difficile.

Quant à la troisième partie, qui concerne les tissus, M. Ph. Hedde, quoique fabricant consommé, dessinateur expert, n'avait pas pu se rendre compte des provenances exactes de ces étoffes et avait pu les attribuer à des fabrications des VIIIe, IXe et Xe siècles, époque où les manuscrits ont été confectionnés et distribués ; c'est qu'il était privé des moyens de comparaison qui n'existaient pas de son temps. Permettez-moi, Monsieur, pour l'intelligence de ces moyens, de vous faire des citations, quoiqu'elles me soient personnelles.

En 1846, à mon retour de la Chine, où j'avais été envoyé par le gouvernement français pour l'étude de la soie, j'eus l'occasion de trouver dans la bibliothèque de la Chambre de commerce de Lyon, sous

le n° 489, un carnet d'échantillons de tissus retirés des tombeaux de la haute Egypte, album précieux qui lui avait été envoyé en 1824, par M. Drovetti, alors consul général à Alexandrie. Dans ces échantillons, qui dataient de plus de trois mille ans et qui sont les derniers vestiges du commerce phénicien, intermédiaire des Chinois, on remarque des taffetas en coton, en laine, en *ma* (chanvre) et en soie. Dans ces derniers, en filaments très-fins, sont des étoffes nattées avec perles, et façonnées crochetées, des reps ou turquoises, des tissus peluchés, rayés, etc.

Ces échantillons me fournirent la pensée qu'en raison des matières qui les composent, ils pouvaient avoir la même origine que les tissus qui garnissaient l'intérieur de la Bible moyen-âge, dite de Théodulfe, reproduite en 1836 par M. Ph. Hedde. Au moment où j'émettais cette pensée dans l'ouvrage que j'ai publié à Saint-Etienne en 1848, (p. 221), sous le titre de *Description méthodique* de produits recueillis en Chine de 1843 à 1846, je ne me doutais pas qu'un jour viendrait qu'on ne citerait l'œuvre de mon frère que pour l'amoindrir, que pour lui faire en quelque sorte un reproche de n'avoir pas assez minutieusement décrit les tissus, qui sont réellement une des choses les plus notables de son œuvre.

M. Ph. Hedde n'avait pas été en Chine, et, par conséquent, n'avait pas pu voir les ouvriers chinois manipuler la soie et la confectionner en tissus. De son temps, on connaissait si peu la fabrication chinoise, que lui-même dit, dans son mémoire, que M. Beauvais, de Lyon, en 1820, MM. Grangier frères, de Saint-Chamond, en 1835, prenaient des brevets d'invention pour la fabrication de certaines étoffes qui garnissaient les feuillets du manuscrit de Théodulfe. En effet, la fabrication du foulard, quoique très-simple, c'est-à-dire en soie écrue pendant le tissage

et cuite après, n'a été pratiquée que fort tard à Lyon ; MM. Camille Beauvais et Charles Dépoully, les fabricants les plus consommés de leur époque, n'ont découvert le secret de la fabrication du crêpe de Chine que vers 1818 : secret qui consistait en tissage, soie écrue, trame tors à droite et tors à gauche, et décreusage après.

M. Ph. Hedde, pas plus que les meilleurs praticiens de son temps, ne connaissait pas le moyen *infaillible* de reconnaître un tissu chinois d'un tissu européen. Il a fallu que je visitasse les ateliers chinois de filage et de moulinage de la soie, ainsi que ceux de tissage pour dévoiler ce mystère. En effet, la chaîne des tissus chinois est presque toujours faite en grége, c'est-à-dire à un seul bout, non tordu, et pas, comme chez nous, en organsin, c'est-à-dire à deux ou plusieurs bouts tordus ensemble. La grége est également facilement reconnaissable par la faible ou moindre torsion des brins de soie que la fileuse réunit ensemble à la filature.

C'est ce que j'ai parfaitement expliqué, en 1846, aux filateurs, aux mouliniers, aux fabricants, aux ouvriers en soie, lors de l'Exposition publique à Lyon, des produits que j'avais rapportés de mon voyage. Parmi ces objets se trouvaient des *étoffes gros de Naples façonnées*, copiées par les Chinois sur des tissus récemment fabriqués à Lyon. *A priori*, on taxa ces produits de provenance suspecte, en raison de la similitude des dessins et du *facies* général des tissus. Immédiatement, en présence du public et des fabricants intéressés dans la question, je décomposai ces tissus, fil par fil, je les fis reconnaître par le sieur Jean Marin, un des professeurs de théorie-pratique les plus experts de la fabrique lyonnaise. Il fut reconnu unanimement que la chaîne était en grége, ce qui n'avait jamais été employé jusqu'alors en Europe. Je pourrais citer d'autres

exemples, tels que ceux de *velours sans pareils*, et autres, qu'il serait trop long d'énumérer. Voilà quel est le moyen de reconnaître un tissu chinois d'un tissu européen : ce moyen est *infaillible* ; mais il ne pouvait être connu de M. Ph. Hedde en 1836. Aujourd'hui même, n'ayant sous les yeux, ni les tissus contenus dans la Bible de Théodulfe, ni les étoffes que je crois similaires, de la bibliothèque de la Chambre de commerce de Lyon, il ne me serait pas possible de fournir d'autres explications.

Agréez, Monsieur, l'expression de ma plus haute considération.

ISIDORE HEDDE,

Auteur d'études locales sur le Velay et autres études sériteclniques sur Vaucanson, concernant le métier improprement appelé *Jacquard*.

Ronzon, près le Puy-en-Velay, juillet 1879.

REVUE RÉTROSPECTIVE

II

L'étude des premiers temps du tissage se lie à celle de l'aurore de l'agriculture. Aussi, les premiers peuples civilisateurs n'ont-il pas séparé, dans leurs enseignements et leurs pratiques, l'art du cultivateur de celui du tisseur. Un des plus grands souverains de l'Orient recommandait expressément la culture de la terre et les plantations de mûriers, afin que le peuple obtint, en même temps, et sa nourriture et ses vêtements. Le coton, la soie, le chanvre, le lin, la laine, les poils divers et bien d'autres matières textiles ont été tour a tour l'objet de l'étude et du travail des hommes. La connaissance des premiers tissus, celle des moyens primitifs de filage, de teinture et de fabrication, celle de la nature des différentes matières textiles et des divers pays, premiers producteurs et marchands, est encore voilé dans la nuit des temps.

Il est constant que l'invention du filage remonte à la plus haute antiquité. Les Egyptiens en attribuaient l'honneur à Isis ; les Chinois à l'une de leur plus anciennes impératrices ; les Lydiens à Arachué ; les Grecs à Minerve, etc. L'archéologie des tissus est donc une science qui tient une place importante dans l'histoire générale et particulière des nations. C'est dans les contrées orientales, dans l'Inde, la Chine, l'Assyrie, la Perse, l'Egypte, la Judée, c'est dans les collections spéciales, récemment fsrmées de tissus antiques, aux musées de Londres, de Berlin, de Lyon, etc., que le paléographe peut recueillir quelques épaves égarées de l'art primitif du tissage, que l'historiographe peut en retrouver quelques souvenirs : c'est dans les Livres sacrés, dans les inscriptions antiques, chez les anciens prophètes, les poètes, les écrivains, dans les traditions même, chez

Moïse, Homère, Pline, Virgile, saint Augustin, etc. que l'on peut découvrir quelques indices de la voie perdue du passé. C'est surtout dans les temps préhistoriques, que l'archéologue peut retrouver quelques tissus primitifs, mêlés avec des objets agricoles et autre des palafittes de l'âge de la pierre polie, dont le musée du Puy possède des spécimens provenant des lacs de la Suisse.

Il y a quelque temps, j'ai publié une notice sur un mémoire de M. Ph. Hedde, concernant la Bible de Théodulfe, qui par le plus heureux des hasards, est accompagné de tissus anciens ; j'avais signalé la découverte d'autres produits antiques, présumés similaires, et trouvés dans des sarcophages de la Haute Egypte, collection qui figure dans un album de la Chambre de commerce de Lyon, sous le numéro 489. Aujourd'hui, je reprends le même sujet, et j'apporte de nouvelles considérations qui complètent ma première notice ; je les fais précéder d'une analyse même de M. Ph. Hedde sur cette précieuse relique du moyen-âge.

Cet intéressant manuscrit, qui fait partie du trésor de la cathédrale du Puy-en-Velay, a figuré à la dernière Exposition universelle de 1878, et été confronté avec deux autres bibles, dans un grand travail de M. Léopold Delisle, membre de l'Institut et conservateur de la Bibliothèque nationale. Le dernier mémoire, lu à ce sujet, devant l'Académie des inscriptions et belles lettres, et publié dans la *Revue de l'Ecole des Chartes*, a donné lieu a une réclamation de ma part, insérée dans le *Moniteur des soies*, n° 875, du 7 juin 1879.

Ayant depuis consulté cette Bible, après son renvoi de Paris, j'ai cru devoir transcrire intégralement la notice faite, sous les auspices de Mgr. de Bonald, évêque du Puy, par M. Philippe Hedde, mon frère, en 1839 et écrite, quoique non signée, entièrement

de sa main, au dernier feuillet blanc (1). Je l'ai accompagnée de quelques notes, indispensables après les erreurs qui ont été commises, et d'une description technique des tissus qui y étaient primitivement renfermés.

« Ce manuscrit, est sans contredit, un des ouvrages de ce genre les plus remarquables qui existent aujourd'hui au monde, non-seulement par la beauté de son exécution, par sa conservation, mais encore par les riches tissus qu'il renferme.— Cet ouvrage doit être attribué à Théodulfe, premier abbé de Fleury-sur-Loire, puis évêque d'Orléans, qui le composa pendant sa captivité dans les prisons d'Angers, où il fut détenu pendant quelques années. Ce prélat s'était trouvé impliqué dans la conspiration de Bernard, roi d'Italie, révolté contre l'empereur Louis-le-Débonnaire, son oncle.

« Théodulfe trouva dans son talent pour la poésie, les moyens d'adoucir sa captivité. Pour en charmer les ennuis, il fit des vers et des commentaires sur les Livres sacrés. Habile calligraphe, il eut la patience de les écrire en lettres d'or et d'argent, avec des ornements de divers genres et de diverses couleurs, sur le vélin blanc et pourpre des feuillets du manuscrit.

« On assure que l'empereur se trouvant à Angers, le jour des Rameaux, et passant avec la procession devant la prison de cette ville, Théodulfe se mit à chanter un cantique qu'il avait composé pour cette solennité, et que l'Eglise, a depuis lors, adopté dans ses cérémonies. Ce cantique plut tellement au souverain que, non-seulement, il fit ouvrir les portes de la prison de Théodulfe, mais que, depuis, il le rétablit dans son évêché d'Orléans.

« A cette époque, la cathédrale du Puy était en grande vénération ; Théodulfe accomplit le vœu qu'il

avait fait à la Vierge Marie, pendant qu'il était en prison, en faisant hommage à cette église du manuscrit qu'il avait composé pendant sa captivité (2).

« Dans une préface en vers latins, au nombre de 250, écrits en lettre d'or, sur du vélin pourpre, Théodulfe donne une idée de chacun des auteurs sacrés dont les ouvrages composent la Bible, et termine par un bel éloge des Livres saints. En effet, quand bien même, les poèmes de Moïse, de David, d'Isaïe, de Job et des autres prophètes de l'ancien Testament; quand bien même encore, les Actes des Apôtres et les écrits de tous ceux qui ont travaillé au nouveau Testament, ne nous auraient été transmis que, comme des productions purement humaines, ces livres, par leur antiquité, par leur originalité et par les beautés uniques dont ils brillent, seraient dignes de l'admiration et de l'étude de tous les hommes qui pensent et qui ont le sentiment du beau (3).

« Le manuscrit de Théodulfe, aujourd'hui si remarquable par son ancienneté et par la beauté de son exécution, est bien plus remarquable encore par les tissus de divers genres qu'il renferme.— Lorsque Théodulfe composait cet ouvrage, voulant préserver les caractères d'or et d'argent, et ses ornements, du contact et du frottement qui, à la longue auraient fini par les faire tomber, il avait placé et fixé, au moyen d'une couture entre chaque feuillet, un morceau d'étoffe ou de tissu, choisi parmi les plus moelleux et les plus fins de l'époque où il vivait.

« Mais, chose bien plus notable, ces tissus ainsi disposés, ont garanti presque intactes, toutes les feuilles et les écritures d'or et d'argent de ce manuscrit, tandis que ces feuillets ont conservé à ces tissus l'éclat de leurs couleurs primitives, la couverture seule du livre paraît avoir beaucoup souffert (4).

« Théodulfe fait connaître dans ses vers que la reliure est couleur de pourpre, ornée d'or et de pier-

res précieuses. — Deux inscriptions, placées l'une au premier, l'autre au dernier feuillet, celle-là en latin et celle-ci en grec, font connaître que, l'an 1511, la couverture fut restaurée par les soins de messire Pierre Rostaing, chanoine de l'église du Puy, et chevalier (*melese, sic?*) de celle de Lyon ; une partie de velours soie cramoisi fut appliquée sur les plateaux du manuscrit ; le dos seul conserva le tissu de l'ancienne couverture. Le livre était fermé au moyen de deux rubans très-forts, de couleur verte, dont il reste encore quelques débris assez bien conservés.

« Ce précieux manuscrit, après avoir traversé bien des siècles, depuis l'époque où il fut donné à Notre-Dame du Puy, fut sauvé de la destruction en 1793, par M. l'abbé Lafont, ancien chanoine de la cathédrale, qui, avant sa mort, le remit à Mgr de Bonald comme le dernier et le plus précieux reste du riche trésor de l'ancienne basilique de la métropole du Velay (5).

« Depuis plus de 1,000 ans, personne n'avait fait grande attention au manuscrit de Théodulfe ; c'était à peine si quelques auteurs, entre autres Odo de Gissey et Frère Théodore, avait cru devoir en parler et lui consacrer quelques lignes ; mais personne n'avait pris garde aux échantillons qu'il renfermait, et qui ne semblaient être là que, par l'effet du hasard, ou parce qu'ils étaient cousus aux feuillets.

« En 1835 ayant eu la curiosité d'examiner le manuscrit de Théodulfe, je fus frappé du caractère de vétusté et d'exoticité empreint sur les tissus qu'il renfermait, car presque tous paraissent avoir été fabriqués dans l'Inde ou dans quelque autre partie de l'Asie; et comme depuis mille ans les procédés de fabrication se sont perfectionnés, la plupart n'ont plus d'analogues parmi nos tissus modernes.

« Les uns sont des crêpes de Chine unis ou façonnés, à bordures en cachemire broché et espou-

liné, à la méthode de l'Inde et de la Perse, avec la seule différence que les dessins ne portent que deux ou quatre couleurs au plus, ce qui indique l'enfance de l'art. Les autres sont des tissus unis et même façonnés de divers genres, formés de diverses matières et de différentes couleurs, des foulards unis et à bordures façonnées à la grande tire, des gazes en soie très-grossières, avec des gazes fines qui rappellent les gazes légères et transparentes, dont les dames romaines formaient ces tuniques à jour et ces vêtements si légers contre lesquels les Pères des premiers siècles déclamèrent si longtemps.

« Les matières qui entrent dans la confection de la plupart des tissus, sont : la soie, le coton, le lin et surtout le poil de chèvre et celui de chameau de la plus grande finesse, ces matières si souples qui entrent, encore aujourd'hui, dans la confection des châles de cachemire, et qui proviennent du nord de l'Inde et de quelque autre partie de l'Asie. En examinant les trous des coutures qui attachaient ces tissus aux feuillets du manuscrit, on reconnait qu'ils devaient être au nombre de 66 ; il n'en reste aujourd'hui que 53 ; les 13 qui manquent ont été enlevés ou perdus (6).

« Les 53 échantillons qui restent aujourd'hui, ont été numérotés, placée avec ordre dans les feuillets du livre et fixés au moyen d'un bout de coton, de manière à ne plus être enlevés. De plus une description régulière, une analyse raisonnée suivant les principes de l'art, ont été faites de tous ces échantillons. La description a été insérée dans les *Annales de la Société académique du Puy*, de 1836; enfin, une carte synoptique de ces tissus a été publiée par la même société, en 1839, ainsi que la description de la Bible de Théodulfe avec la traduction et le texte latin des deux pièces de vers qui se trouvent, l'une au commencement, l'autre à la fin de cet ouvrage (7).

« Et, afin de pouvoir faire desrapprochements, établir quelques comparaisons entre les tissus anciens de ce livre et ceux d'aujourd'hui, j'ai cru devoir ajouter, comme complément, une collections d'étoffes unies, façonnées et imprimées, de rubans et de dentelles, choisis parmi les plus beaux tissus et les plus remarquables, de ceux qui ont été exécutés dans les premières années du XIXe siècle, afin que, si dans 1,000 ans ou 2,000 d'ici, il prenait fantaisie à quelque amateur en *textologie* comme moi, de faire de nouvelles recherches sur l'histoire de ce manuscrit et des tissus qu'il renferme, il me sût quelque gré de mon attention (8).

« Qu'il me soit permis de rappeler, en finissant, que la Bible, écrite par Alcuin, contemporain de Théodulfe, a été vendue, il y a quelques années, à Londres, 37,500 fr. Sans doute, le manuscrit d'Alcuin est plus riche en ornements et en dessins d'or et d'argent que le nôtre. A ce titre, il attirera davantage les regards des artistes et des amateurs de peinture; mais, mettant à part tout ce qui est du luxe matériel, la conservation de notre manuscrit, son époque et son mérite biblique, les pièces de poésie et les commentaires sur les livres saints d'un des prélats les plus célèbres et les plus instruits du siècle de Charlemagne, les caractères d'or et d'argent, enfin, les ornements et les tissus variés qu'il renferme, tissus tous exotiques, appartenant à la même époque que le manuscrit, et à des pays qui ont toujours fourni les étoffes les plus précieuses : tout cela nous ferait présumer que nous n'aurions pas beaucoup à redouter la comparaison. »

Suit un vœu de l'auteur pour la conservation de ce manuscrit sans pareil (9).

Description et inventaire des tissus anciens, insérés primitivement entre les feuillets de la Bible de Théodulfe, d'après les détails fournis par M. Ph. Hedde en 1836 et 1839, par M. Paul Eymard. de Lyon, en 1877, et sur mes propres observations à ce jour :

1° Taffetas uni, couleur nankin, toile en coton, tissu régulièrement fabriqué qui présente 30 à 33 fils de chaîne et 20 à 22 coups de trame au centimètre. Il paraît écrasé, dit Ph. Hedde, d'un côté, comme s'il eut subi la pression d'un cylindre, et est apprêté avec un mélange de gomme et de farine, usage oriental, principalement chinois, pour toute espèce de tissus. Il représente, sur le nouvel album séparé, 4 morceaux d'étoffe placés sur 4 feuilles à jour, et offre de nombreuses taches d'encre et des effets de moire, comme par transpiration ou humidité. Je ne serais pas éloigné de penser que la matière dont il est composé ne fût le coton des anciens, le *Byssus*, une des trois substances textiles dont parle l'Ecriture sainte, et que le commerce phénicien tirait de la région de *Sinim* (*la Chine*).

2° Taffetas uni, couleur paille foncée, dont la nuance, déjà altérée en 1836, se présente aujourd'hui en fauve terne. Le tissu, régulièrement fabriqué, de 20 à 22 fils de chaîne et autant de coups de trame au centimètre, offre des coutures grossières très-évidentes. La chaîne, en soie grége de 10 à 12 brins assez tordus, réunis ensemble, a perdu sa couleur primitive, tandis que la trame, en poil de chèvre du Thibet, connu sous le nom de *cachemire*, a parfaitement conservé la sienne. Ce poil est beaucoup plus fin et plus doux que la laine de nos mérinos. Ce tissu est représenté par 6 morceaux placés sur autant de feuilles à jour.

3° Taffetas uni, couleur vert de cour foncé, tissu assez serré, présentant une chaîne en soie, brisée sur certains points, de 21 à 22 fils et autant de coups de trame au centimètre, en poil de chèvre du Thibet, ou peut-être en duvet de chameau, aussi doux et aussi fin. Ce tissu a 2 morceaux séparés, placés sur 2 feuilles à jour. La couleur est assez bien conservée.

4° Canevas de soie, couleur tourterelle claire, en 1839, devenue batiste en 1877, et actuellement blanc très-brillant, tissu parfaitement carré, formant une gaze grossière, mais régulière. La chaîne et la trame semblables sont composées d'un gros fil de soie cuite, réunion de 30 à 40 brins de cocons, au moins, et représentant assez bien le tissu, dit Ph. Hedde, qui, en fabrique de Lyon, était connu sous le nom d'*hernani* ou *hermani*, dont on faisait des châles. Ce tissu, qui offre quelques parties éraillées, est représenté par 6 morceaux séparés, placés sur 6 feuilles à jour.

5° Foulard de soie, couleur amarante ou pourpre, en 1836, 1839 et 1877, actuellement devenue lie de vin, présente une chaîne soie crue de 24 fils et une trame cuite de 16 coups au centimètre. C'est un tissu grossier qui a quelque analogie avec l'étoffe connue sous les noms de *marceline* et *lustrine*, assez brillante, dit P. Eymard, et offrant tous les reflets de la soie cuite. Il est aujourd'hui terne et n'a qu'un seul morceau placé sur une seule feuille à jour.

6° Mousseline unie, chaîne et trame poil de chèvre ou de chameau, d'une grande finesse, couleur rouge des Indes, rappelant le chaya-ver (*aldenlandia umbellata*), une des substances de l'Orient les plus riches. Ce tissu, dont la couleur est parfaitement conservée, offre malheureusement quelques éraillures ; il surpasse en beauté, dit Ph. Hedde, toutes

nos mousselines modernes. Il ne présente qu'un seul morceau, placé sur une feuille à jour.

7° Omis dans la carte synoptique des tissus de Ph. Hedde, ainsi que sur l'album séparé.

8° Omis dans la carte synoptique des tissus de Ph. Hedde, ainsi que sur l'album séparé.

9° Gaze marabou, en soie cuite, très-tordue, couleur paille rosée, en 1839, ayant perdu sa couleur primitive en 1877, n'offrant plus actuellement qu'un blanc terne. C'est un tissu très-fin et très-serré, qu'on prendrait pour une gaze à fil de tour, que les Chinois appellent *tao-sha*, ou plutôt pour cette étoffe de Manille qu'on appelle *pigna*, faite avec les filaments de la plante de l'ananas (*bromelia*). Ce tissu offre 18 fils de chaîne pour le même nombre de coups de trame au centimètre ; il a beaucoup d'analogie avec la toile à blutoir, employée dans les moulins à farine. C'est probablement cette espèce de gaze qui servait jadis en Chine à faire des tissus tellement diaphanes et transparents, que les formes des femmes paraissaient excessivement accusées; les Pères des premiers siècles de l'Eglise ne cessèrent de déclamer contre leur abus. Aussi, est-elle désignée dans les éphémérides sérigènes, sous les noms de *toga vitrea*, de *ventus textilis*, de *nebula lintea*, etc , c'est-à-dire robe de verre, tissu de vent, toile de nuage, etc. Cette étoffe est représentée dans l'album par 4 morceaux sur 4 feuilles à jour.

10° Omis dans la carte synoptique de Ph. Hedde, ainsi que sur l'album séparé.

11° Crêpe de Chine, uni, tout soie, très-moelleux et très-souple, couleur bois ou carmélite, qui s'est assez bien conservé, à part quelques éraillures et coutures. Il est fabriqué à la manière ordinaire, c'est-à-dire en chaîne soie grége écrue et tramé en

soie également écrue ; mais cette dernière excessivement tordue : deux coups tors à droite et deux coups tors à gauche ; puis décreusé et teint après le tissage, ce qui produit un rétrécissement et un tiraillement dans le sens de la torsion, et rend le tissu élastique et souple. C'est ainsi qu'on a opéré à Lyon, depuis la découverte, en 1818, du procédé de fabrication, par M. Couchonat, d'après M. P. Eymard. Cette étoffe offre 24 fils de chaîne avec le même nombre de coups de trame au centimètre ; il comprend 7 morceaux séparés sur autant de feuilles à jour.

12° Même tissu, uni, blanc, moins souple que le précédent, et dont la rudesse peut être attribuée à un décreusage incomplet. Il paraît aussi moins serré en chaîne et moins réduit en trame. On y voit quelques taches de cire et des éraillures. Il accuse tout au plus 16 à 18 fils en chaîne et autant de coups de trame au centimètre. Il a dans l'album 7 morceaux détachés sur autant de feuilles à jour.

13° Même tissu, très-serré, fond uni bois ou carmélité, dont la couleur s'est assez bien conservée, avec un reste de bordure qui menace de disparaître, et sur laquelle on distingue à peine des anneaux allongés ou olives, accompagnés de deux autres petits anneaux de chaque côté, brochés en quatre couleurs : *bleu*, *rouge*, *jaune clair* et *jaune foncé*. Ce broché est espouliné dans le genre du travail indien, qui rappelle celui des Chinois, appelé *ké-ssé* soie gravée. Ce qui ne s'explique guère dans cet échantillon, c'est que la chaîne et la trame qui constituent le fond de l'étoffe ont dû être teintes avant d'être tissées avec le broché : car, ordinairement, le crêpe de Chine, comme on vient de le dire, est tissé cru, à cause de la torsion excessive de la trame. Et cependant, on ne remarque aucun procédé de cou-

turecomme c'est ordinairement le cas dans les tissus chinois, appelés *Ké-ssé*. Ce tissu ne présente qu'un seul morceau sur une feuille à jour.

14° Même tissu, tout soie et très-serré, fond uni, bois ou carmélite, dont la couleur s'est assez bien conservée, avec une bordure entièrement éraillée d'un côté, et presque sur le point de disparaître, brochée, espoulinée, comme dans celle du précédent échantillon, en quatre couleurs : *bleu*, *rouge*, *jaune clair* et *jaune foncé*, et dont le dessin représente un serpenteau, à contours remplis par des espèces d'yeux à prunelles, qu'on reconnaîtrait à peine, si l'on avait pas la carte synoptique des annales de 1839. Cet échantillon n'a qu'un seul morceau placé sur une feuille à jour.

15° Tissu mélangé, chaîne soie, trame poil de chèvre ou de duvet de chameau, fond uni gaze serrée, couleur paille foncée, dans le genre du numéro 2 précédent, mais très-taché et très-éraillé, avec bordure sur fond gaze plus claire que le reste de l'échantillon, brochée, espoulinée dans le même genre des dessins précédents, mais représentant de grosses mouches ovales, contre-semplées et séparées par une espèce de serpent. Dans une partie, on ne voit qu'un côté uni de la bordure, le faconné a complètement disparu depuis 1839, époque où Ph. Hedde a donné le dessin dans sa carte synoptique. Le travail à deux couleurs rappelait les tissus arabes introduits en Europe vers le IX° siècle. Cette étoffe qui, sur l'album spécial, porte les numéros 15, 21 et 16, grossièrement tracés, présente 2 morceaux séparés sur deux feuilles à jour.

16° Tissu fond foulard uni, dans le genre du numéro 5 précédent, très-éraillé et même déchiré, couleur pourpre de Tyr, de ce rouge écarlate d'une intensité telle qu'elle était comparée à celle du feu,

et dont M. P. Eymard a fait une description détaillée très-intéressante, insérée dans la *Revue du Lyonnais*: description comparative avec nos produits tinctoriaux, obtenus par la Chimie moderne. Cette couleur est assez bien conservée : la chaine est soie crue et la trame soie cuite. La bordure façonnée lancée, dont la trame est liée en sergé à l'envers, paraît avoir été exécutée sur un métier dont l'appareil pouvait avoir quelque analogie avec nos anciennes grandes tires, d'origine chinoise. Le caractère du dessin serait cependant plutôt indien que chinois. Mais on sait que dans l'Inde le façonné ne s'exécute par aucune espèce d'appareil particulier, ni même de semple, et que l'ouvrier ne travaille qu'au moyen du dessin figuré sur une carte; comme aux Gobelins, il choisit avec la main les fils destinés à faire le façonné. Cet échantillon est représenté par 5 morceaux séparés, placés sur 5 feuilles à jour, dont le dernier seul offre la bordure que l'on vient de décrire.

17° Velours coupé soie, uni, couleur pourpre de Tyr, à fond sergé, de la couverture primitive des VIIIe ou IXe siècles, époque de la confection de la Bible. Ce tissu n'est pas représenté dans l'album séparé, il se trouve en faible lambeau sur la couverture actuelle.

18° Velours coupé soie, uni, couleur cramoisi, teint à la cochenille, et dont le fond est gros de Tours. Il existe en larges morceaux sur la couverture actuelle et a été indiqué en 1839 par Ph. Hedde, comme ayant été employé à la restauration faite à l'époque de Pierre Rostaing, en 1511. Il ne figure donc pas dans l'album séparé.

19° Ruban cordon soie, fond sergé uni, avec lisières rondes, couleur vert myrte, ayant fait partie de la couverture restaurée en 1511 ; il en reste deux pe-

tits morceaux de la ligature, sous agrafe, qui servaient à fermer le précieux manuscrit. Cet échantillon ne figure pas non plus dans l'album séparé.

RÉCAPITULATION

des 47 échantillons de l'album séparé

N° 1....	4	échantill.	N° 11...	7	échantill.
N° 2....	6	—	N° 12...	7	—
N° 3....	2	—	N° 13...	1	—
N° 4....	6	—	N° 14...	1	—
N° 5....	1	—	N° 15...	2	—
N° 6....	1	—	N° 16...	5	—
N° 7....	0	—	N° 17...	0	—
N° 8....	0	—	N° 18...	0	—
N° 9....	4	—	N° 19...	0	—
N° 10...	0	—			

Telle est la description faite, d'après les principes de l'art de la décomposition des tissus, sur les indications fournies de 1836 à 1879, et sur l'inventaire rédigé à cette dernière époque, en présence de M. Vigerie, vicaire de la cathédrale.

Ronzon, près Le Puy-en-Velay, 10 août 1879.

---

(1) J'ai cependant aperçu dans le coin d'un feuillet, le nom, écrit en caractères tout à fait microscopiques, de M. Hedde, précédé de celui du P. Bon, jésuite, ancien supérieur de l'établissement de Vals.

(2) Cette donation par Théodulfe est expliquée par les traditions locales, et elle est très-probable, malgré la conjecture différente de M. Léopol Delisle. C'était l'époque de la grande renommée des pélerinages au Puy d'Anis, où Charlemagne paraît être venu dans cette ville, lors de l'établissement des chanoines pauvres; on peut consulter les preuves que j'ai apportées à ces égards dans ma notice précitée. Théodulfe parut à la cour de ce monarque en 781;

sa mort aurait eu lieu en 821, sous Louis-le-Débonnaire, après sa réintégration à l'évêché d'Orléans. (Voir la dissertation sur ce sujet, insérée dans la note 1 de l'article précédent, page 6.)

(3) C'est ce qui résulte des traductions et commentaires du grand mémoire soumis à la Société académique du Puy, en 1836, et pour lesquels M. Ph. Hedde a consciencieusement expliqué le concours de M. l'abbé Chambonnet. Je dois ajouter que mon frère avait l'habitude de consulter toutes les personnes qu'il regardait comme compétentes, à l'égard des matières qu'il voulait traiter ; et je ne serais pas éloigné de penser, en voyant le nom du P. Bon, que j'ai rapporté plus haut, qu'il n'eût pris conseil des Jésuites de Vals, si profonds dans la connaissance des Livres saints.

(4) On doit remarquer qu'en 1839, il y a 40 ans, ou M. Ph. Hedde écrivait cette notice, le manuscrit de Théodulfe, sauf la couverture, était en parfait état de conservation, et que les tissus surtout, qui présentaient tant d'intérêt aux historiens, aux archéologues et aux géographes, et ajoutaient une grande valeur au livre même, avaient conservé l'éclat de leurs nuances primitives, tandis que aujourd'hui, en 1879, il se présentent dans un tel état d'altération, qu'ils deviennent presque tous méconnaissables. Quel regret ne doit-on pas éprouver, à la vue d'un pareil état de choses, à l'égard du plus précieux joyau de l'antique basilique du Puy d'Anis, de la perle la plus rare de notre littérature religieuse, du trésor le plus pur de la grande époque de l'histoire locale et générale, du grand siècle, celui de Charlemagne !

(5) Lafont (Jean-Joseph de), fils de Jean de Lafont et de Françoise Séguret, neveu de Catherine Pagès, veuve de Jacques-Frédéric de Morgues, seigneur et baron de Saint-Germain-Laprade, né au Puy en 1748, fut, d'après l'abbé Allezard, dans les *Tablettes historiques du Velay*, le dernier prieur de Saint-Blaise de Jonzac, près de Cussac. Chanoine du chapitre de la cathédrale, avant 1789, et receveur syndic de la chambre diocésaine, il apportait dans ses fonctions la plus juste régularité.

On raconte que sous Monseigneur de Galard, lors des réparations faites à l'église, pour le changement de l'entrée principale, et du déplacement des orgues, opérées par le sieur Portal, architecte distingué, un des personnages présents refusait de payer une somme d'environ 10,000 livres, sur le dixième des dépenses qui avaient eu lieu, somme qu'il trouvait exhorbitante, malgré les conventions consen-

ties et les protestations énergiques de l'abbé Lafont. Un mémoire fut lancé dans cette circonstance et remis à un praticien (procureur avoué), afin d'en poursuivre le paiement. Dans ce mémoire, l'architecte expliquait que ce chiffre eut été bien plus considérable, s'il eût déplacé l'orgue par morceaux et s'il n'eût l'idée de le retirer en une seule pièce, au moyen de coulisses (espèce de chemin en bois) : cette personne, poussée à bout, se déroba par une plaisanterie : — Oui, je me rappelle, en effet, quand cela eut lieu, l'organiste (*Giraud*) jouait : *Va-t-en voir s'ils viennent*, etc., et il approuva le paiement.

En 1793, l'abbé Lafont fut poursuivi et condamné pour n'avoir pas prêté le serment conventionnel. Après avoir mis en lieu sûr la Bible de Théodulfe, qu'il avait sauvée, au péril de ses jours, il se réfugia à la Chartreuse de Villeneuve, actuellement petit séminaire, alors propriété de notre famille, où ma mère, Marguerite Peyret, de Saint-Etienne, femme courageuse et d'un esprit supérieur, avait déjà recueilli le vénérable Dom X..., un des anciens supérieurs de cette communauté. Après plusieurs péripéties, l'abbé Lafont revint au Puy et se cacha à l'Hôpital, où, un jour, il fut obligé de se blottir derrière le lit d'un moribond, pour éviter les gardes nationaux qui le cherchaient. Plus tard, en 1794, il fut emprisonné à Saint-Maurice, et conduit à bord d'un navire destiné aux 53 déportés de la Haute-Loire. Jeté à fond de cale, il fit, d'après le P. Gury, vœu, s'il en revenait, de venir au secours de tout prêtre malheureux, selon son pouvoir, ce qu'il accomplit, le reste de ses jours, avec la plus grande générosité.

Pendant la Restauration, où le Puy faisait partie du diocèse de Saint-Flour, le dernier personnage désigné évêque écrivit, à deux reprises différentes, à l'abbé Lafont pour l'engager à être son grand vicaire, ce qu'il ne crut pas devoir accepter, néanmoins ce fut lui qui, pendant l'intervalle, administra provisoirement le diocèse. Sous Mgr de Bonald, il redevint doyen du chapitre ; ce fut à ce prélat qu'il restitua la Bible de Théodulfe, dont un Anglais avait offert 10,000 francs.

L'abbé Lafont était aussi distingué dans ses manières que dans son langage. Prédicateur très-estimé, il était aumônier du couvent de la Visitation. Commensal intime de notre famille, il luttait de talent et d'érudition avec d'autres savants, habitués de notre maison. Parmi ceux-ci, figuraient le P. Breysse, J.-F.-Régis, né au Puy en 1739, gardien supérieur des Capucins en 1787, mort dans cette

ville en 1814, à l'âge de 75 ans, personnage d'une grande élégance, dans sa tenue et dans ses discours ; le P. Vital Chouvy, de Cussac, carme déchaussé à Dijon, puis à Lyon, qui avait parcouru, pendant la Révolution une grande partie de l'Europe, l'Allemagne, la Pologne, l'Italie, l'Espagne, l'Angleterre, etc., et qui joignait une naïve simplicité de manières et de cœur à une grande rectitude de jugement. Il plaisantait volontiers, dit M. Rocher dans le *Pouillé* du Puy, sur son ancien état de religieux, et disait : (Maintenant, je suis un carme chaus). Il était doyen de la Faculté des lettres, professeur de théologie au séminaire de Lyon, et est mort à l'âge de 83 ans, à la suite d'une chute qu'il fit en Bellecour. Sa riche bibliothèque a été, chose regrettable, dispersée et perdue pour son pays natal.

L'abbé Lafont habitait la première maison de la modeste rue des Pélerins, adossée à la cathédrale, et avec jardin derrière. C'est là, en vue du magnifique panorama qui se déploie, sur la vallée supérieure de la Borne, orgues de Courbeyre, volcan de Denise et donjon de Polignac, à droite ; mamelon légendaire de Ronzon et arbre de Saint-Jacques à gauche ; ruines du vieux castel d'Espaly, double résidence du Dauphin et du roi Charles VII, en face, avec le pic scorlacé de la Durande et de ses annexes, au fond lointain du tableau. C'est là que l'abbé Lafont méditait et s'inspirait pour l'étude de ses prédications si goutées, toujours émaillées des souvenirs historiques du Puy d'Anis, et surtout de ses pèlerinages, au moyen-âge. C'est là qu'il est décédé, le 23 juillet 1830, ne laissant malheureusement, pas plus que les autres personnages précités, aucune œuvre écrite.

(6) Il est facile, par les points de couture encore visibles sur les feuillets, de reconnaître la place primitive de 66 échantillons, ainsi qu'il suit : 2 à la préface en vers et en prose ; 1 au canon des écritures ; 24 aux psaumes ; 31 aux évangiles ; 5 aux canons d'Eusèbe ; 2 au prologue de Saint-Jérôme ; 1 à l'épilogue du manuscrit. Actuellement, on ne distingue plus que 47 genres de tissus ; il en manquerait donc 6 sur les 53 que M. Ph. Hedde avait collationnés, à moins que l'on n'ajoute, ce qui est rationnel, 3 différents lambeaux de la couverture et 3 autres, numéros 7, 8 et 10, qui ne figurent pas parmiles 16 échantillons dessinés et comptés pour 19, dans la carte synoptique publiée par la Société académique du Puy. On doit ajouter que ces 47 échantillons, vu leur état de détérioration, ne peuvent plus quelquefois permettre la reconnaissance des caractères signalés dans la description de M. Ph. Hedde.

(7) Cet ordre a complétement disparu, ainsi que les 53 bouts de coton qui servaient à fixer les tissus sur les feuillets du manuscrit. Il manquerait donc réellement six échantillons ; car on ne peut compter ceux de la couverture, ni ceux des numéros 7, 8 et 10, mentionnés dans la note (6) précédente. Il est fâcheux que, dans sa carte synoptique, publiée en 1839, M. Ph. Hedde ait supprimé la figure de ces trois numéros et n'ait donné que celles de 16 échantillons pour 19 inscrits. Il faut remarquer, toutefois, qu'il existe deux dates d'insertion dans les *Annales de la Société académique du Puy*. La première comprend un mémoire sur l'*art de se vêtir et du tissage*, etc., avec des notes sur différents sujets, entre autres sur la Bible de Théodulfe et sur les tissus qu'elle renferme ; la deuxième contient le long mémoire spécial sur cette Bible, avec les différents appendices cités par M. Ph. Hedde ; mais, nulle part, on ne trouve d'explication sur la suppression des figures de ces trois numéros 7, 8 et 10. De la vérification que j'ai faite avec M. Vigerie, vicaire de la cathédrale, il résulte qu'il n'existe que treize espèces de tissus formant 47 échantillons, montés à jour dans le cartonnage de l'album spécial aux tissus, dont il sera fait mention plus loin, à la note n° 9.

(8) Cette collection de tissus, exécutés à l'apogée de la fabrication des soieries de Lyon, de Saint-Etienne et du Puy, placée, il y a environ 40 ans, en regard d'une autre collection de tissus primitifs, devait non-seulement fournir une autre comparaison très-intéressante aux paléographes en tissus, mais donner une valeur plus considérable au manuscrit de Théodulfe ; elle n'a laissé aucune trace, ni dans les feuillets, ni sur la couverture. Que sont-ils devenus ? Personne ne peut donner une explication satisfaisante à cet égard. Le rêve de M. Ph. Hedde s'est complétement évanoui. C'est d'autant plus regrettable que ce *textologue* avait, pendant toute sa vie, collectionné des échantillons d'étoffes, de rubans, de dentelles de tous genres, de toutes matières et de tous les pays. Il avait laissé, à sa mort qui a eu lieu à Nîmes, en 1858, une collection considérable de ces produits divers, insérés avec notes de sa main, dans un certain nombre de grands volumes qui, malheureusement ont été dispersés et perdus. En 1847, M. Prosper Meynier, de la Chambre de commerce de Lyon, s'était rendu auprès de M. Ph. Hedde, pour tâcher de le décider à céder cette collection à cet établissement ; malgré mes pressantes instances, il ne put y parvenir. Que cet exemple serve de leçon aux collectionneurs futurs !

(9) Aujourd'hui, ces tissus qui, du moins quelques-uns, probablement d'une époque antérieure au manuscrit, lui ajoutaient une grande valeur paléographique, assuraient la conservation de ses ornements intérieurs, n'existent plus à leur place primitive. Ils en ont été retirés et placés dans un album séparé, où se trouve une autorisation de la main même de Mgr. Le Breton, évêque du Puy, à la date du 13 décembre 1878, sur les conseils de paléographes très-compétents *(de Barthélemy et Léopold Delisle)*, à la suite de l'Exposition. Il paraîtrait, dit-on, que cette mesure aurait été prise, à cause du mauvais état des tissus, actuellement méconnaissables, qui se roulaient sur eux-mêmes et menaçaient de détruire les dessins et les caractères de l'intérieur du livre. On remarque, en effet, un état déplorable de dégradation sur toute la surface des feuillets, augmentée même par des traces de cire qu'on doit attribuer à l'incurie des préposés chargés de montrer cette Bible aux étrangers. C'est d'autant plus regrettable qu'en 1839, M. Ph. Hedde se réjouissait de la parfaite conservation des tissus, qui avaient gardé l'éclat de leurs couleurs, et avaient garanti presque intacts les feuillets et les ornements qui les couvraient. Ne valait-il pas mieux les remettre à leur place primitive, à l'aide des traces de couture qui offraient un moyen facile de restauration? Il serait à désirer que ce manuscrit fut déposé à la Bibliothèque de la ville, aux soins d'un conservateur responsable.

Aucun des vœux de Ph. Hedde n'a été exaucé. La collection spéciale des plus beaux tissus de l'époque actuelle, citée, dans une note précédente, et qui devait servir de point de comparaison avec les étoffes antiques accompagnant la Bible de Théodulfe, a entièrement disparu. Sur 53 échantillons primitifs qui avaient été signalés en 1839, six manquent ou n'existent plus qu'en lambeaux. Les soins qui devaient être apportés à la conservation de ce bijou, ont complétement fait défaut ; des taches de cire, des éraillures, des déchirures annoncent l'incurie la plus déplorable.

Est-il vrai que l'éminent directeur de l'Ecole des Chartes, M. Quicherat, ait exprimé le regret que M. Ph. Hedde à qui l'on doit la carte synoptique des tissus antiques de la Bible de Théodulfe, véritable chef-d'œuvre artistique et calligraphique, ce qui a permis de reconnaître l'état de ces étoffes en 1836-1839, n'ait pas donné assez d'explications à ce sujet? Je me réfère à ce que j'ai dit dans ma première lettre à M. Léopold Delisle.

Quant au dernier point capital, celui de la séparation des tissus du manuscrit en un album distinct, A-t-il été réellement conseillé par MM. de Barthélemy et Léopold Delisle? Je n'ose le croire, quoique cela m'ait été assuré par des personnes dignes de foi. Mais, je considère cette mesure comme très-préjudiciable à la conservation de cette précieuse relique du trésor de la cathédrale du Puy-en-Velay, de cet objet, en quelque sorte, sans pareil, de cette rare épave du passé, point de repère entre l'antiquité et le moyen-âge.

Ne serait-il pas désirable que l'administration supérieure, si soucieuse de la conservation des monuments historiques, que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, elle-même, qui a reçu sur la Bible de Théodulfe, les premières informations de la part de M. Léopold Delisle, et qui est si intéressée à ne pas laisser propager d'erreurs ou de fautes, sous son nom, prissent des mesures pour la garde de ce joyau, considéré comme un vrai monument historique et littéraire? J'en laisse juges M. de Barthélemy un des plus compétents conservateurs de nos musées et M. Léopold Delisle, le savant Directeur de la Bibliothèque nationale.

ISIDORE HEDDE.

Lyon. — Imp. L. Bourgeon, rue Mercière, 92.